

Elections présidentielles

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur qui ne vote pas dans votre commune (il devra cependant se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place).

12345678



Le numéro national d'électeur est le **moyen le plus fiable d'identifier un électeur**. Pour donner procuration, votre numéro et celui de la personne à qui vous donnez procuration vous seront demandés. **Ce numéro est permanent** : si vous déménagez, vous ne changez pas de numéro d'électeur. Vous pouvez le retrouver :

- sur votre carte électorale. La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection
- en ligne grâce au téléservice « Interroger sa situation électorale » sur <https://www.service-public.fr>.

Pour donner procuration deux façons :

- En faisant une **demande en ligne** qu'il convient ensuite de faire valider en vous déplaçant physiquement dans une brigade de gendarmerie. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un justificatif d'identité.
- En faisant valider un **formulaire Cerfa** papier dans une brigade de gendarmerie. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le formulaire CERFA n°14952*03, soit obtenir et remplir un formulaire Cerfa sur place. Muni d'une pièce d'identité.

Conseil municipal des enfants

L'installation du premier Conseil Municipal des enfants d'Erdre-en-Anjou a eu lieu samedi 2 avril 2022 en présence des membres du Conseil Municipal.

Composé de **38 enfants**, le nouveau conseil municipal a été investi d'un mandat de 2 ans. De nouvelles élections renouvelleront cependant ce conseil pour remplacer les enfants de CM2 partis au collège à la fin de l'année scolaire.

Bienvenue aux nouveaux jeunes élus !



Dates à retenir - avril



13

15h - Ciné-goûter « Pachamama »
Théâtre de l'Ardoise à La Pouëze



22

20h30 Représentation Toc-toc au profit du Téléthon
Théâtre de l'Ardoise à La Pouëze



24

8h - 19h : 2ème tour de l'Élection présidentielle 2022



27

20h : « Tous addicts ? Parlons-en » - Théâtre interactif animé par la compagnie Myrtil. Théâtre de l'Ardoise



30

A partir de 10h : Inauguration station Mouv Roc
Terrain communal de Gené

Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Marie-Luce PETITEAU, Lucie LIPREAU-PINEAU, Nathalie POIRRIER, Ségolène DURET et Messieurs Joseph BELLIARD, Joël BESNIER et Christian BERTHELOT et Service Communication

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Avril 2022

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimé en 650 exemplaires

Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166

Escroquerie ou arnaque sur Internet : il est désormais possible de porter plainte en ligne

Vous avez été victime d'une escroquerie ou d'un chantage via Internet ? Votre messagerie électronique a été piratée ? **Vous pouvez désormais porter plainte en ligne si vous disposez d'un compte franceconnect.gouv.fr, ou procéder à un simple signalement si vous n'en avez pas, via service-public.fr.** Une réponse sur les suites données à votre démarche devrait vous parvenir dans les huit jours.

Si vous êtes victime d'une arnaque sur Internet, vous pouvez désormais porter plainte en ligne via le formulaire de choix guidé disponible sur service-public.fr, si les faits relèvent des situations suivantes :

- **piratage de messageries** électroniques et instantanées (courriels, réseaux sociaux...);
- **chantage en ligne** (menaces portant atteinte à l'honneur contre demande d'argent) ;
- **rançongiciels** (demande de rançon pour débloquer un ordinateur) ;
- **escroquerie à la romance** ou « romance scam » (gagner l'affection d'une personne sous une fausse identité, afin de lui soutirer de l'argent) ;
- **escroquerie à la petite annonce** ;
- **fraudes liées aux sites de vente.**



Le dépôt de plainte est possible via son compte « FranceConnect », dont les données servent à identifier le déposant, qui pourra ensuite reprendre sa déclaration initiale, la compléter, ou la retirer. Cette **plainte sera accessible dans le dossier personnel de « FranceConnect » pendant six ans. Un simple signalement, équivalent à une main courante dans un commissariat ou une gendarmerie, est aussi possible**, en indiquant une adresse mail comme point de contact, si vous ne disposez pas de compte « FranceConnect », ou si vous ne jugez pas nécessaire de l'utiliser ou de vous identifier.

L'objectif est d'éviter les déplacements dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie, mais le dépôt de plainte ou le signalement traditionnels restent possibles pour ces faits d'escroqueries et arnaques sur Internet. Un récépissé du dossier ouvert, avec la copie du procès-verbal de plainte ou la confirmation du dépôt du signalement, sont retournés immédiatement. Les plaintes et signalements sont traités par une équipe de **17 policiers et gendarmes** affectés à l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC), qui indiquera si la plainte est recevable, ou pas. Le délai de réponse estimé est d'environ huit jours, pour un volume de dossiers quotidiens évalué à 500.

Le **formulaire de choix vous orientera vers d'autres services dans les autres cas.** Les fraudes spécifiques à la carte bancaire (votre carte est utilisée pour un achat dont vous n'êtes pas l'auteur) continueront à relever de la plateforme spécialisée « Perceval », également utilisable via « FranceConnect ». Les signalements de faits illicites constatés sur Internet (racisme, appel à la violence, pédopornographie, piratage de contenus protégés, sites d'arnaques, etc.) seront dirigés vers le portail Pharos . Les situations concernant un manquement ou une infraction au droit de la consommation, un litige sur l'exécution d'un contrat restent quant à eux traités par la DGCCRF, via Signal Conso.

Les atteintes aux biens, discriminations, injures, etc. peuvent faire l'objet d'une pré-plainte en ligne , avant passage dans un commissariat ou une gendarmerie pour confirmation et signature. Dans les autres cas (agression, accident, incendie, etc.), présentez-vous directement dans l'une ou l'autre de ces unités sécurité.

Solidarité : soutien à l'Ukraine



Face à l'urgence, il y a plusieurs façons de s'engager et de participer à cet élan de solidarité internationale. Vous souhaitez vous porter bénévole et contribuer à une initiative Solidaire ?

La plateforme <http://jeveuxaider.gouv.fr> recense les associations locales et permet la mise en relation avec les bénévoles afin de vous engager.

Le portail parrainage.refugies.info est la plateforme officielle qui permet aux citoyens de se mobiliser facilement en faveur de l'accueil des personnes réfugiées et déplacées en France. Il permet également aux associations de recruter des bénévoles pour les aider à réaliser leurs missions. Découvrez des projets associatifs partout en France et engagez-vous dès maintenant.

Nous appelons à une vigilance collective sur la protection de ces publics vulnérables et à signaler immédiatement aux autorités (en composant le 17) toute situation qui relèverait de la traite des êtres humains.

Plateforme parentalité



« Je protège mon enfant » la plateforme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique.

Les écrans sont aujourd'hui incontournables et présentent de nombreux avantages tels que l'accès à l'information, à la culture ainsi que le maintien des relations sociales. Cependant, ces mêmes écrans peuvent nuire au développement de l'enfant. De ce fait, il est important d'encadrer leur usage.

Afin d'aider les adultes à accompagner au mieux les plus jeunes dans l'utilisation des écrans, le gouvernement a mis en place une plateforme d'aide :

<https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/>

Celle-ci propose des outils, des conseils et des ressources pratiques pour mieux informer et accompagner les parents afin qu'ils protègent leurs enfants des dangers présents sur internet.

Inscriptions scolaires



Vous avez un enfant né en 2019 ou vous venez d'emménager sur la commune avec des enfants en âge d'être scolarisés ? **Les inscriptions scolaires sont ouvertes pour la rentrée 2022/2023.**

Vous pouvez contacter le service Enfance-Jeunesse, par mail à l'adresse enfance@erdre-en-anjou.fr. Si vous ne disposez pas d'Internet ou d'un ordinateur, vous avez la possibilité de retirer un dossier à l'accueil de votre mairie déléguée. Pour ce faire, munissez-vous des documents suivants :

- Photocopie du **livret de famille**
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois : quittance EDF, facture France Télécom, facture d'eau
- Document attestant que l'enfant a subi les **vaccinations obligatoires antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique** (certificat médical ou carnet de santé)
- Si un divorce a été prononcé, fournir une copie du **jugement du tribunal**
- **Certificat de radiation** si changement de commune.

La commune compte également deux écoles privées situées sur les communes déléguées de La Pouëze et Vern d'Anjou. La démarche diffère. Il vous faut prendre contact directement avec le chef d'établissement.

- **École privée du Sacré-Cœur** (La Pouëze) : 02 41 95 21 34
- **École privée Sainte-Marie** (Vern d'Anjou) : 02 41 61 40 70

Au mois de mai

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien

Terre de jeux 2024

TERRE
2024
DE JEUX

FIERS DE REJOINDRE L'AVENTURE TERRE DE JEUX 2024



Vous êtes sportif de haut niveau et vous résidez à Erdre-en-Anjou ?

N'hésitez pas à transmettre vos coordonnées à l'adresse communication@erdre-en-anjou.fr afin de participer à des actions en lien avec les Jeux Olympiques et contribuer à mettre plus de sport dans le quotidien des habitants.

Dates en lien avec la labellisation :

- **Samedi 30 avril 2022** à partir de 10h : Inauguration du Mouv Roc au Terrain communal de Gené
- **Mardi 3 mai 2022** à 20h au Théâtre de l'Ardoise : Réunion avec les Président(e)s ou représentants d'associations d'Erdre-en-Anjou et les ambassadeurs Terre de jeux 2024.
- **Samedi 25 et dimanche 26 juin 2022** : Week-end Fête du Sport en musique (forum des associations, journée citoyenne et portes ouvertes...) sur la commune d'Erdre-en-Anjou.

Recherche bénévoles

Vous êtes inscrit sur les listes électorales d'Erdre-en-Anjou et vous souhaitez assurer une permanence en tant que membre d'un bureau de vote lors des prochaines élections ? (2ème tour des élections présidentielles le dimanche 24 avril 2022 et élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022)

Transmettez vos disponibilités et vos coordonnées (nom, prénom, adresse, commune déléguée, n° de téléphone, mail) à commune@erdre-en-anjou.fr



COMMUNE D'ERDRE-EN-ANJOU

INAUGURATION
MOUV'ROC
coupe du ruban à 11h
SAMEDI 30 AVRIL À GENÉ

Rendez-vous à partir de 10h

Démonstrations et animations autour de la station fitness au terrain

Un moment pour se rencontrer autour d'un pique-nique

